



## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 67 / 2023  
DU 6 NOVEMBRE 2023

### DÉLÉGATION DE SIGNATURE – YOANN CHÂTEAU – DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES PAR INTÉRIM

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu les procès-verbaux du conseil communautaire de la séance du 6 juillet 2020 portant élection du président, vice-présidents et autres membres du bureau communautaire, du conseil communautaire du 27 septembre 2021, portant élection d'un vice-président et du conseil communautaire du 23 mars 2023, portant élection d'un membre du bureau communautaire,

Vu la convention en date du 23 décembre 2015 portant création du service commun "direction générale",

Vu l'arrêté n° 20 / 2022 du 1er février 2022 concernant la délégation de signature de Yoann Château, directeur général adjoint transitions écologiques au quotidien,

Vu l'arrêté TA-2023-1125 en date du 31 octobre 2023 portant attribution du régime indemnitaire,

Considérant que le poste de directeur général des services est mutualisé entre la ville de Laval et Laval Agglomération,

Que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le président peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Considérant la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que les missions confiées à Yoann Château, statutaire dans le cadre d'emploi des emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés, directeur général des services par intérim, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature complétée pour en faciliter l'exercice,

### ARRÊTE

#### Article 1er

En sus de sa délégation de directeur général adjoint transitions écologiques au quotidien, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité, à Yoann Château, directeur général des services par intérim, à l'effet de signer :

- les engagements financiers et bons de commandes dans la limite de 40 000 € HT pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement dans tous les domaines d'activité de la collectivité,
- tout document pour solliciter le versement de recettes de fonctionnement ou d'investissement dans tous les domaines d'activité de la collectivité,

- dans le cadre de l'exécution financière des marchés publics, tous les engagements financiers et les bons de commande quels que soient leurs montants, dans tous les domaines d'activités de la collectivité,
- tout courrier de réponse à des demandes de renseignements divers, instructions et courriers courants aux services des différentes administrations,
- tout courrier, correspondance, document et attestation relatif à l'administration courante de la commune et insusceptible de recours,
- les ordres de missions relatifs aux déplacements, aux réunions, aux formations de la direction générale des services,
- -la validation des heures d'astreinte du personnel relevant de la DGA transitions écologiques au quotidien.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Loïc Paré, directeur des systèmes d'information et des transitions numériques, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité à Yoann Château, directeur général des services par intérim, afin de signer l'ensemble des actes relatifs à la délégation de signature attribuée à Loïc Paré par arrêté en vigueur.

#### Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Yoann Château  
directeur général des services par intérim  
Le

Notifié à Loïc Paré  
directeur des systèmes d'information  
et des transitions numériques

Le